



Constructibilité annulée par carte communale future

Par **SAKAPUS**, le **21/05/2019** à **19:16**

Bonjour et merci de votre attention.

Resume :

2 terrains achetés il y a 15 ans dans le Gard (Peyremale)

- début de construction puis permis de construire annulé par la propriétaire pour raisons personnelles
- après essai de vente en 2014, l'agence immobilière et la Mairie ont conseillé de retirer ces terrains de la vente (suite au PLU qui se profilait ?)
- aucune infos, invitation, convocation pour prendre note du changement de POS en carte communale qui deviendra définitive en cette fin d'année 2019 et classera ces terrains en zone inconstructible

- comment prouver "la mise à l'écart" de cette dame ? (double de convocation ?...)
- La Mairie, lors d'un appel téléphonique, a demandé de rappeler en octobre prochain en précisant que les terrains deviendraient inconstructibles et que ce serait sans appel
- comment maintenir ces terrains en zone constructible ?
- possible réactiver PC ou possible dans l'avenir de demander un nouveau permis pour avancer petit à petit la construction ?
- possible faire corriger le cadastre en faisant apparaître la dalle s'il est prouvé que des sommes ont été versées et donc que le bâti existe bien ? elle apparaît sur certains sites et pas sur d'autres...
- possible poser une hll ou autre chalet ...sur la dalle existante ?

Beaucoup de questions mais le temps passe vite et ma voisine âgée de 74 ans est de santé

précaire !

Merci encore de votre attention.

Cordialement

-